

I. N. A. O.	
CONSEIL DES AGREMENTS ET CONTROLES	
Consultation écrite du 24 janvier 2023	
Résultat de la consultation écrite	
2023-101 Consultation écrite	DATE : 24 janvier 2023

Le Président du conseil des agréments et contrôles (CAC) a décidé, sur la base du règlement intérieur des différentes instances de l'INAO, de consulter par écrit les membres du CAC pour recueillir leur avis sur un dossier.

Cette consultation écrite s'est déroulée du 24 janvier au 31 janvier 2023. Les membres consultés étaient au nombre de 40 et il y a eu 29 réponses. Le quorum a donc été atteint.

L'unique dossier 2023-101 soumis à l'avis des membres du CAC, était relatif à la modification de la décision de la Directrice INAO-DEC-CONT-11 version 07-01 portant sur les Dispositions de contrôle communes relatives à l'ensemble de la filière Porc Label Rouge. Une note résumant les principales modifications et ajouts proposés à cette décision était jointe à l'envoi.

A la question : **« Quel est votre avis sur la modification de la décision de la Directrice INAO-DEC-CONT-11 version 07-01 ? »**

Les membres du CAC ont donné un avis favorable à la majorité des suffrages exprimés :

Membres consultés :	40
Réponses reçues :	29
Suffrages exprimés :	29
FAVORABLES :	27
DEFAVORABLES :	0
ABSTENTIONS :	2
NUL :	0

A la question : **« Quel est votre avis sur le calendrier d'entrée en application de la décision de la Directrice INAO-DEC-CONT-11 version 1 et d'écriture des dispositions de contrôle spécifiques ? »**

Les membres du CAC ont donné un avis favorable à la majorité des suffrages exprimés :

Membres consultés :	40
Réponses reçues :	29
Suffrages exprimés :	29
FAVORABLES :	26
DEFAVORABLES :	0
ABSTENTIONS :	3
NUL :	0